

UNIVERSITÉ DE HAUTE ALSACE
Faculté des Sciences et Techniques

LIVRET DE L'ÉTUDIANT

Licence 2

SPI – E. E. A.

Année 2021 – 2022

Domaine : Sciences - Technologies - Santé
LICENCES

Renforcée Physique - Chimie
Régio Chimica
Chimie
Physique
Environnement Sécurité Risque
Mécanique
Electronique, Energie électrique et Automatique
Mathématiques
Informatique
Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises
STAPS : Activités Physiques Adaptées et Santé



Sommaire

Table des matières

1. L'UFR Sciences et Techniques	3
2. Le campus	4
2.1. Le plan.....	4
2.2. Localisation des salles d'enseignement.....	5
3. Scolarité	6
3.1. Service de scolarité	6
3.2. Inscriptions	6
3.3. Validation d'U.E.	7
3.4. Boite mail UHA	7
3.5. Le calendrier universitaire	8
3.6. Les emplois du temps.....	9
3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap	10
3.8. Les sportifs de haut niveau.....	11
3.9. Les étudiants salariés	11
3.10. Les étudiants boursiers	12
3.11. Etudiants Campus France	13
3.12. UE Libre.....	13
3.13. Lexique des abréviations universitaires.....	14
3.14. Les langues	14
4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC.....	15
5. Informations importantes.....	17
5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :.....	17
PIX (nouvelle certification des compétences numériques).....	17
5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant).....	17
5.3. Examens :.....	17
5.4. Vie de l'établissement.....	17

1. L'UFR Sciences et Techniques

L'Unité de Formation et de Recherche (UFR) Sciences et Techniques, aussi appelée Faculté des Sciences et des Techniques, a été créée en 1958. Elle est située sur le campus Illberg à Mulhouse.

Elle a pour missions :

- la formation initiale et continue de haut niveau scientifique
- la formation par alternance (niveau Master)
- la recherche scientifique et technologique, ainsi que la valorisation de ses résultats
- la diffusion de la culture et de l'information scientifique et technique
- la coopération internationale

Direction : L'UFR Sciences et Techniques est dirigée par un Directeur:

Directeur : M. Mickaël DERIVAZ (mickael.derivaz@uha.fr)

Responsable licence 2ème année SPI EEA : M. Gilles HERMANN gilles.hermann@uha.fr

Les différents responsables de formation des licences:

Mentions	Parcours	Responsable
SPI	Electronique, Electrotechnique et Automatique Parcours trinational ICS	M. HERMANN Gilles gilles.hermann@uha.fr
Informatique	Informatique et MIAGE	M. RIVIERE Stephane stephane.riviere@uha.fr
Informatique	Mathématiques	M HADJAR Amine amine.hadjar@uha.fr
SPI	Mécanique - trinationale Mécatronique	Mme JUNG Corinne corinne.jung@uha.fr
Physique, chimie	Chimie, parcours Regio Chimica	Mme BALLY-LE GALL Florence regiochimica.enscmu@uha.fr
Physique, chimie	Environnement, Sécurité, Risques	M. LEYSSENS Gontrand gontrand.leysSENS@uha.fr
Physique, chimie	Physique	M. PIRRI Carmelo carmelo.pirri@uha.fr
Physique, chimie	Chimie	M. PARMENTIER Julien julien.parmentier@uha.fr
Physique, chimie	Licence renforcée - Physique - Chimie	M. VONAU François françois.vonau@uha.fr
STAPS	Activités Physiques Adaptées et Santé	Mme Claire PILUSO claire.piluso@uha.fr Mme Géraldine ESCRIVA-BOULLEY geraldine.escriva-boulley@uha.fr

2. Le campus

2.1. Le plan



Plan Campus Illberg UHA

- (A) Gymnase Universitaire
- (B) Maison de l'Université - Présidence
- (C) Chantier Learning Center
- (D) EPS - European Physical Society
- (E) FST - Faculté des Sciences et Techniques
CLAM - Certification et Langues par Apprentissage Multimédia
- (F) Amphithéâtres :
Pierre Weiss - Paul Schutzenberger - Jacques Hadamard
- (G) SCD - Service Commun de Documentation (BU Illberg)
- (H) FLSH - Faculté des Lettres, Langues et Sciences Humaines
- (I) ENSISA Lumière - École Nationale Supérieure
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (J) Résidences universitaires
- (K) FST - Faculté des Sciences et Techniques
SERFA - Service de Formation pour Adultes
- (L) IS2M - Institut de Science des Matériaux de Mulhouse
- (M) ENSISA Werner - École Nationale Supérieure
d'Ingénieurs Sud-Alsace
- (N) Restaurant universitaire - Cybercafé
- (O) IRJBD - Institut de Recherche Jean-Baptiste Donnet
(COB, GRE, IS2M et LPIM)
- (P) ENSCMu - École Nationale Supérieure de Chimie de Mulhouse
Nef des sciences
- (Q) Maison de l'Étudiant
BVE - CFAU - CLOUS - Écoles Doctorales - LAMIE - Médecine -
Mission Handicap - Relations Internationales - Scolarité -
SIO/BAIPS - SUAC
- (R) Résidences universitaires

Accès Transport :

- | | |
|--------------------|----------------|
| Parking Libre | Parking Tram |
| Parking Personnels | Vélocité |
| Bus | Tram |
| 17 Gifop | 2 Illberg |
| 51 Université | Défibrillateur |

Campus Illberg - 2 rue des Frères Lumière 68093 Mulhouse



FST n°18 Bâtiment K

2.2. Localisation des salles d'enseignement

Bâtiment	Salle	Localisation
FST 18 rue F.Lumière Bâtiment K	<p><u>Amphithéâtres :</u></p> <p>ILL_K_ AMPHI A ILL_K_ AMPHI TAGLANG ILL_K_ AMPHI GB (Gaston Berger)</p> <p><u>Salles de COURS ou TD :</u></p> <p>ILL_K_ 001 à 007 ILL_K_ 100 à 106</p> <p><u>Salles TP :</u></p> <p>ILL_K_ TP CHIMIE PHYS ILL_K_ TP CHIMIE MINE ILL_K_ TP CHIMIE ORGA ILL_K_ TP PHYS 1 ILL_K_ TP PHYS 2 ILL_K_ TP EEA</p> <p><u>Salles informatique :</u></p> <p>ILL_K_ 008 ETUDIANTS (info en libre service 12 postes) ILL_K_ 107 INFO ILL_K_ 109 INFO</p>	<p>rez de chaussée rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage</p> <p>1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée rez de chaussée rez de chaussée</p> <p>rez de chaussée 1^{er} étage 1^{er} étage 1^{er} étage</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment E	<p>ILL_E_ LABO LANGUES ILL_E_ A et B ILL_E_ S01 à S04</p>	<p>1^{er} étage 1^{er} étage rez de chaussée</p>
FST 6 rue F.Lumière Bâtiment F	<p>ILL_F_ 1 à 4</p>	<p>1^{er} étage</p>
ENSISA Lumière Bâtiment I	<p><u>Salles informatique :</u> ILL_I_ E37 (42 postes) ILL_I_ E39 (27 postes)</p>	<p>2^{ème} étage</p>

3. Scolarité

3.1. Service de scolarité

Responsable pédagogique de la 2ème année de licence
PHYSIQUE / CHIMIE / MATHÉMATIQUES / INFORMATIQUE:
Mme Marie-Christine HANF, marie-christine.hanf@uha.fr

Responsables pédagogiques de la 2ème année de licence SPI Parcours
MECANIQUE :

Mme Corinne JUNG, corinne.jung@uha.fr
M. Mickaël DERIVAZ, mickael.derivaz@uha.fr

Responsable pédagogique de la 2ème année de licence SPI Parcours
E. E. A. :

M. Gilles HERMANN, gilles.hermann@uha.fr

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA SCOLARITE :

du LUNDI au VENDREDI de 7 h 45 à 12 h 30 – Fermé les après-midis.

**Responsable de la scolarité L2 Physique Chimie, Renfort Physique Chimie,
SPI Mécanique, SPI EEA :**

Mme Sylvie MUNCH. sylvie.munch@uha.fr, 03 89 33 62 05
Horaires : de 8 h 30 à 12 h 30 (sauf le mercredi)

Mme Munch est votre personne référente en licence 2ème année Physique Chimie, Environnement pour la remise de vos justificatifs d'absence ou de tout autre renseignement concernant votre scolarité.

Retrouvez les informations détaillées concernant la Faculté des Sciences et Techniques sur le site internet : <http://www.fst.uha.fr>

3.2. Inscriptions

Deux inscriptions obligatoires

Inscription administrative : vous permet d'obtenir votre statut étudiant, votre carte "mon pass campus", l'accès à la B.U., aux services du CROUS, aux activités culturelles et sportives,... Cette inscription s'effectue uniquement en ligne sur www.uha.fr avant le **30 septembre 2021** au plus tard.

Les étudiants qui n'ont pas pu finaliser leur inscription administrative avant la rentrée sont autorisés à suivre les enseignements hormis les TP. Le non-paiement des frais de scolarité entraîne l'impossibilité de suivre les TP (pas de couverture en cas d'accident).

Inscription pédagogique : elle complète l'inscription administrative. Elle s'effectue à la scolarité de la FST à l'aide de la fiche pédagogique remise le jour de la rentrée. Les redoublants mettront à jour la fiche de l'an passé.

Ne ratez pas cette étape indispensable pour l'enregistrement de vos résultats.

Pensez à communiquer à la scolarité tout changement dans les renseignements fournis (adresse, numéro de téléphone,...) intervenant au cours de l'année universitaire.

Sans inscription pédagogique, l'étudiant(e) n'est pas autorisé(e) à se présenter aux épreuves d'examens et l'étudiant boursier devra rembourser les sommes déjà perçues.

3.3. Validation d'U.E.

Les étudiants ayant acquis une ou plusieurs UE similaires à celles de la licence 2 dans une autre université peuvent demander par écrit la validation de ces notes auprès du responsable de leur filière **avant le 17 septembre 2021.**

3.4. Boite mail UHA

Attention : durant l'année des informations diverses vous seront envoyées sur votre boite mail UHA. **Vous devez impérativement consulter votre boite mail UHA tous les jours.**

3.5. Le calendrier universitaire

CALENDRIER UNIVERSITAIRE 2021-2022						
LICENCE 2ème année						
Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	
1 D	1 M	1 V	1 L	Toussain	1 M	1 S
2 L	2 J	2 S	2 M		2 J	2 D
3 M	3 V	3 D	3 M		3 V	3 L
4 M	4 S	4 L	4 J		4 S	4 M
5 J	5 D	5 M	5 V		5 D	5 M
6 V	6 L	6 M	6 S		6 L	6 J
7 S	7 M	7 J	7 D		7 M	7 V
8 D	8 M	8 V	8 L		8 M	8 S
9 L	9 J	9 S	9 M		9 J	9 D
10 M	10 V	10 D	10 M		10 V	10 L
11 M	11 S	11 L	11 J	Anniversaire 1918	11 S	11 M
12 J	12 D	12 M	12 V	Pont si possible	12 D	12 M
13 V	13 L	13 M	13 S		13 L	13 J
14 S	14 M	14 J	14 D		14 M	14 V
15 D	15 M	15 V	15 L		15 M	15 S
16 L	16 J	16 S	16 M		16 J	16 D
17 M	17 V	17 D	17 M		17 V	17 L
18 M	18 S	18 L	18 J		18 S	18 M
19 J	19 D	19 M	19 V		19 D	19 M
20 V	20 L	Début UE libres	20 S		20 L	20 J
21 S	21 M	21 J	21 D		21 M	21 V
22 D	22 M	22 V	22 L		22 M	22 S
23 L	23 J	23 S	23 M		23 J	23 D
24 M	24 V	24 D	24 M		24 V	24 L
25 M	25 S	25 L	25 J		25 S	25 M
26 J	26 D	26 M	26 V		26 D	26 M
27 V	27 L	27 M	27 S	Vacances d'Automne	27 L	27 J
28 S	28 M	28 J	28 D		28 M	28 V
29 D	29 M	29 V	29 L		29 M	29 S
30 L	30 J	30 S	30 M		30 J	30 D
31 M		31 D			31 V	31 L
Février	Mars	Avril	Mai	Jun	Juillet	
1 M	1 M	1 V	1 D	Fête du travail	1 M	1 V
2 M	2 M	2 S	2 L		2 J	2 S
3 J	3 J	3 D	3 M		3 V	3 D
4 V	4 V	4 L	4 M		4 S	4 L
5 S	5 S	5 M	5 J		5 D	5 M
6 D	6 D	6 M	6 V		6 L	6 M
7 L	7 L	7 J	7 S		7 M	7 J
8 M	8 M	8 V	8 D	Anniversaire 1945	8 M	8 V
9 M	9 M	9 S	9 L		9 J	9 S
10 J	10 J	10 D	10 M		10 V	10 D
11 V	11 V	11 L	11 M	Vacances de printemps	11 S	11 L
12 S	12 S	12 M	12 J		12 D	12 M
13 D	13 D	13 M	13 V		13 L	13 M
14 L	14 L	14 J	14 S		14 M	14 J
15 M	15 M	15 V	15 D		15 M	15 V
16 M	16 M	16 S	16 L		16 J	16 S
17 J	17 J	17 D	17 M		17 V	17 D
18 V	18 V	18 L	18 M		18 S	18 L
19 S	19 S	19 M	19 J		19 D	19 M
20 D	20 D	20 M	20 V		20 L	20 M
21 L	21 L	21 J	21 S		21 M	21 J
22 M	22 M	22 V	22 D		22 M	22 V
23 M	23 M	23 S	23 L		23 J	23 S
24 J	Jury Sem3	DUATHLON	24 D		24 V	24 D
25 V	25 V	25 L	25 M		25 S	25 L
26 S	26 S	26 M	26 J	Ascension	26 D	26 M
27 D	27 D	27 M	27 V	Pont si possible	27 L	27 M
28 L	28 L	28 J	28 S		28 M	28 J
	29 M	29 V	29 D		29 M	29 V
	30 M	30 S	30 L		30 J	30 S
	31 J		31 M		Jury Sem4 + compt+diplôme	31 D

Rentrée L2 PC + SPI : 13/09 à 10h Amph A
 Rentrée L2 Renfort PC : 13/09 à 10h Salle 100
 Rentrée L2 MI : 14/09 à 10h Amph TAGLANG

STAGE L2 MATHS : du 12/01 au 21/01/22

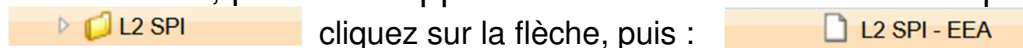
3.6. Les emplois du temps

Consultation :

Les emplois du temps sont accessibles via www.emploisdutemps.uha.fr où ils sont mis à jour quotidiennement. La connexion s'effectue à l'aide de votre adresse mail et identifiant UHA.



Dans "Liste de Ressources" (colonne de gauche), développer le dossier "Groupes d'étudiants" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "FST" en cliquant sur la flèche, puis développer le dossier "LICENCE 2". Cliquer sur votre filière :



		S38 - lun. 20 septembre 2021					
		Lundi 20/09/2021	Mardi 21/09/2021	Mercredi 22/09/2021	Jeudi 23/09/2021	Vendredi 24/09/2021	
RECHERCHE FR <input type="text"/> LISTE DES RESSOURCES Nom ▲ FST DU 4.0 LICENCE 1 LICENCE 2 L2 CMI L2 INFORMATIQUE L2 MATHÉMATIQUE L2 PHYSIQUE/CHIM L2 RENFORT PC L2 SPI L2 SPI L2 SPI - EEA L2 SPI - MECA L2 STAPS LICENCE 3 MASTER 1	07h00-07h30						
	08h00-08h30						
	09h00-09h30						
	10h00-10h30						
	10h30-11h00	ELECTROMAGN 1 TD ILL_K AMPHI TAGLANG L2 PHYSIQUE CHIMIE L2 SPI GARREAU Guillaume		*OUTILS WEB (PIX) de M à Z PROJET ILL_K_109 INFO L2 PHYSIQUE CHIMIE L2 SPI	*ALLEMAND SPI/L1 2A2 TD ILL_E_SALLE A L2 SPI L1 2A 2 MI L1 2A 2 PC	*ALG LIN & APPLI CM ILL_K AMPHI TAGLANG L2 PHYSIQUE CHIMIE L2 RENFORT PC CPB2-ENSISA	
	11h00-11h30						
	11h30-12h00						
	12h00-12h30						
	12h30-13h00						
	13h00-13h30						
	13h30-14h00	*OUTILS WEB (PIX) de A à L PROJET ILL_K_107 INFO L2 PHYSIQUE CHIMIE L2 SPI					
	14h00-14h30						
	14h30-15h00						
	15h00-15h30						
	15h30-16h00						
	16h00-16h30						
16h30-17h00							
17h00-17h30							
17h30-18h00							
18h00-18h30							
18h30-19h00							
19h00-19h30							
19h30-20h00							
OPTIONS		Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	
		< S37 - lun. 13 septembre 2021	S38 - lun. 20 septembre 2021	S39 - lun. 27 septembre 2021	S40 - lun. 04 octobre 2021	S41 - lun. 11 octobre 2021	S42 - lun. 18 octobre 2021

Votre emploi du temps sera affiché :

Parallèlement au site, des informations régulières ou occasionnelles : annulations de cours, modifications d'horaires ou de salles, absences d'enseignants... peuvent vous être envoyées sur votre boîte mail.

3.7. L'accueil des personnes en situation de handicap

L'Université de Mulhouse a mis en place des aménagements spécifiques pour les personnes en situation de handicap.

La "mission Handicap" oriente l'étudiant(e) vers les services compétents pour organiser les aménagements spécifiques à sa scolarité : aménagements des examens et de scolarité (sur préconisation du médecin du Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé (SUMPPS)), dispositifs spécifiques (tiers-temps, secrétaires d'examens, surveillance, matériel adapté...).

Contactez la Mission Handicap dès la rentrée.

Contact : Mission handicap, Maison de l'étudiant (bâtiment Q)
1, rue Alfred Werner. 68093 Mulhouse Cedex
tel : 03 89 33 62 17
mail : accueilhandicap@uha.fr

Les dispositions du tiers-temps sont appliquées après avis favorable du service universitaire de médecine préventive.

Qui est concerné :

- les personnes ayant des troubles divers reconnus : auditif, visuel, moteur, psychique, maladie invalidante, dyslexie, difficultés sociales,...
- les situations temporaires : maladie subite, accident, hospitalisation, fracture,...
- des difficultés qui n'apparaissent que maintenant et pour lesquelles vous vous posez des questions.

Les étudiants susceptibles de bénéficier d'un tiers-temps sont priés de se signaler à la scolarité dès la première semaine de rentrée.

En cas de difficulté (liée directement aux études en cours, orientation future, problèmes de santé, problèmes financiers,...), n'hésitez pas à en parler au responsable de filière, à la responsable L2, au Directeur de la FST ou à la scolarité.

Si vous vous rendez compte qu'un/une collègue ne vient plus en cours ou ne va pas bien, **signalez le/la.**

3.8. Les sportifs de haut niveau

La Faculté des Sciences et Techniques encourage les étudiants qui souhaitent mener de front leurs études et les compétitions sportives de haut niveau. Ainsi, des dispositions particulières (aménagement du calendrier, sessions spéciales d'examens, cours de soutien etc.) sont prévues pour les étudiants ayant le statut de sportifs de haut niveau.

Le statut de "sportif de haut niveau" est apprécié par une commission universitaire, après examen du dossier sportif à déposer auprès du **Service Universitaire des Activités Physiques Sportives** (SUAPSA), au gymnase (bât. A) dès le 1^{er} mois de la rentrée.

Responsable : Xavier Demuth

3 rue des Frères Lumière

68 093 Mulhouse Cedex

Téléphone : +33 (0)3 89 33 66 92

Fax : +33 (0)3 89 33 66 95

Courriel : suaps@uha.fr

Internet : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/index.html>

Le responsable pédagogique de la filière est chargé d'organiser la mise en place de ces dispositions, en relation avec les équipes pédagogiques.

Pour en savoir plus : <http://www.uha.fr/vie-des-campus/les-services/sport/sport-de-haut-niveau>

3.9. Les étudiants salariés

Les étudiants qui travaillent durant certaines heures de cours et qui souhaitent bénéficier d'un régime "salarié" (12h30 minimum par semaine) doivent se signaler à la scolarité de la FST **dès les premières semaines de la rentrée.**

Pour être en règle, ils devront compléter **un formulaire de dispense de cours** disponible à la scolarité de la FST (même si cela a déjà été signalé lors de l'inscription administrative) et **fournir une copie du contrat de travail.**

3.10. Les étudiants boursiers

Conditions d'assiduité aux cours et de présence aux examens :

En application des dispositions du décret n° 51-445 du 16 avril 1951, **l'étudiant bénéficiaire d'une bourse doit être inscrit et assidu aux cours, travaux pratiques ou dirigés** et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation. Il doit être inscrit correctement (**inscription administrative et inscription pédagogique**).

En ce qui concerne la présence aux examens, le candidat titulaire d'une bourse d'enseignement supérieur sur critères sociaux doit se présenter aux examens correspondant à ses études, **sans exception et à chaque session**.

ATTENTION : Le non-respect de l'une des obligations précitées entraîne **le reversement des sommes indûment perçues**.

Contrôles et sanctions

Les contrôles afférents à l'assiduité aux cours, TD, TP et à la présence **aux examens** sont conduits sous la responsabilité des présidents d'université, des directeurs d'école et des chefs d'établissement.

Ceux-ci doivent apporter toute leur coopération en fournissant aux services du CROUS les documents ou fichiers relatifs à l'assiduité des étudiants et à leur présence aux examens, accompagnés des justificatifs d'absence. À défaut, le CROUS peut les demander directement à l'étudiant.

Dans le cas où ces pièces ne sont pas transmises par l'étudiant dans les délais fixés (= **sous huitaine**), le CROUS se réserve le droit de **suspendre le versement de la bourse**. Cette suspension est également opérée lorsque l'étudiant ne se présente pas aux examens qui se déroulent à la fin des semestres.

Si, à la suite d'une relance du CROUS, les justificatifs ne sont toujours pas fournis, une procédure d'émission d'un ordre de reversement d'une partie ou de la totalité de la bourse est mise en œuvre.

Lorsqu'un étudiant boursier **doit interrompre ses études** au cours de l'année universitaire **pour des raisons médicales graves** (traitement médical, hospitalisation), il est tenu d'en informer le service de scolarité de la FST et de **transmettre toutes pièces justificatives nécessaires dans les délais**.

RAPPEL IMPORTANT : les justificatifs doivent être remis à la scolarité de la FST **au plus tard huit jours après la date d'émission**, sinon, ils ne seront plus pris en compte.

3.11. Etudiants Campus France

Recommandations médicales importantes

Dans le cadre de votre inscription à l'Université, la visite médicale est une étape importante et obligatoire. C'est pourquoi vous devez, une fois que vous aurez pris connaissance de votre emploi du temps :

1. Dans les deux mois qui suivent votre arrivée sur le territoire français, prendre rendez-vous auprès du service de Santé Universitaire pour une visite médicale de prévention.
2. Effectuer une radio des poumons : pour cela, un bon de radiographie vous sera remis lors de votre visite médicale au SUMPPS. La visite médicale et la radiographie sont gratuites.

Contact du service auquel il faut vous adresser si vous êtes étudiant(e) à Mulhouse :

Service Universitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé

1 rue Alfred Werner

68093 Mulhouse

Maison de l'étudiant, 1^{er} étage

téléphone : 03 89 33 64 47

mail : sumpps@uha.fr

Nous vous rappelons que vous devez aussi vous inscrire à la Sécurité Sociale. Cette démarche est obligatoire, elle doit être effectuée après le paiement de la Contribution Vie étudiante et de Campus (CVEC) et après votre inscription à l'université.

3.12. UE Libre

Ouverture du site de l'UHA pour l'inscription des étudiants aux UE Libres (www.uelibres.uha.fr)

du lundi 20 septembre au mercredi 20 octobre 2021

Attention : Passé cette date, vous ne pourrez plus vous inscrire...

Début des cours :

- Pour les UE débutant au S1 et annuelles : la semaine du 27 septembre 2021
- Pour les UE débutant au S2 : la semaine du 10 janvier 2022.

Rappel : l'ECUE libre est OBLIGATOIRE dans chaque filière de licence et est **notée**. Sans note à cette UE, la compensation annuelle ne pourra pas se faire. **D'où l'importance de cette démarche !!!**

Attention avant de faire votre choix, vérifiez la compatibilité avec votre emploi du temps... Evitez de choisir une UE libre qui se déroule en journée à une heure où vous êtes susceptible d'avoir cours...

Les étudiants qui choisissent des **ECUE à la Fonderie ou FLSH doivent se rapprocher de ces composantes pour connaître les dates d'examens.**

Si vous rencontrez un problème de créneau horaire au début du 2^e semestre (UE annuelles), contactez immédiatement la scolarité pour trouver une solution....

3.13. Lexique des abréviations universitaires

ECTS : European Credit Transfert System

Un semestre est validé lorsque l'étudiant a obtenu 30 ECTS, soit par acquisition des crédits de chaque UE du semestre, soit par application des règles de compensation entre les UE constitutives du parcours suivi .

UE : Unité d'Enseignement

ECUE : Elément Constitutif d'UE

Coef : coefficient affecté à la note de l'UE pour le calcul de la moyenne du semestre.

MCC : Modalités de Contrôle des Connaissances

Contrôle TD : note obtenue lors des épreuves effectuées lors des travaux dirigés en groupe

EC1 : Examen Commun n°1

EC2 : Examen commun n°2, etc...

3.14. Les langues

Les cours de langues (obligatoires) assurés par des enseignants à la FST sont l'Anglais et l'Allemand.

Pour les étudiants n'ayant jamais étudié l'Allemand auparavant, ils suivront 8 heures de mise à niveau au courant du semestre comportant l'UE d'Allemand.

4. Les modalités de contrôle des connaissances – MCC

(en fonction du nombre d'étudiants, les MCC pourront être remplacées en partie par des contrats pédagogiques).

Fiche semestre 3											
Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisations	Type de contrôles	Coef Epr	Coef. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projets	Durée totale
12AUMAG3	UE ELECTROMAGNETISME 1	SPI + PC + RENF + CMI	Contrôles TD EC1 Ecrit 1h30 EC2 Ecrit 2h	1 1 2	2	4	8	18			26
12AUMAT3	UE OUTILS MATHÉMATIQUES 3				2	4					32
12SPALI3	ECUE Algèbre linéaire et applications	SPI + PC + RENF + CMI	EC1 Ecrit 1h30 EC2 Ecrit 2h	1 1	2		10	10			
12SPSER3	ECUE Séries et applications	SPI + PC + RENF + CMI	EC Ecrit 1h30		1		6	6			
12AUIINM3	UE INFORMATIQUE	SPI + CPB1 Ensisa	Contrôles de TD EC Ecrit 2h	1 1	2	5	6	12	12		30
12AUPRJ3	UE PROJET PROFESSIONNEL 3				1	3					32
12SPPIX3	ECUE Outils Web pour préparation Certification Numérique (e-reputation + préparation PIX) ***voir ci-dessous	SPI + PC + RENF + ESR	***		***					10	
	ECUE Acquérir une méthodologie de recherche de stage		***		***			2		2	
12SPORA3	ECUE Présentation orale, techniques d'expression	SPI + PC + ESR	Soutenance		1			6		6	
12AUALL3	UE LANGUE : ALLEMAND*	SPI + L12A2	Contrôles TD []		1	3		24			24
	CHOIX EEA : spécialisation 1										
12UAUT3	UE Spécialisation EEA : AUTOMATES		EC1 Ecrit 1h30 EC2 Ecrit 2h Note de TP* []	1 1 1	3	5	12	12	6		30
	CHOIX PARCOURS EEA										
12AUEEA3	UE PARCOURS EEA 1				3	6					44
12APLOG3	ECUE Logique combinatoire et séquentielle		EC1 Ecrit 1h30 EC2 Ecrit 2h Note de TP* []	1 1 1	2			12	12	6	
12APREP3	ECUE Représentation des nombres (binaire, ...)		EC Ecrit 2h		1			6	8		
Totaux SEMESTRE 3			PARCOURS EEA			30	42	108	38	24	218
Contrôles TD : au moins 2 évaluations			EC : Examen Commun								
- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.											
*** Présentation certification numérique: l'absence entraîne un ajournement à l'UE Projet, quelle que soit la note.											
* 8 heures de mise à niveau supplémentaires pour les étudiants n'ayant jamais étudié l'Allemand.											
Note de TP* : les notes de tp peuvent être composées de rapports, d'oraux ou de tp test											
Note de projet** : en fonction de la nature des projets, les évaluations peuvent être composées de rapports, d'oraux, de réalisations											
Note de réalisation** : en fonction des réalisations, les évaluations peuvent être composées de rapports, d'oraux, de réalisations											
[] Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de HI-niveau) : Les UE à valider et les MCC seront définies avec le Responsable de Filière sur le contrat pédagogique.											
L'étudiant dispensé choisira en début de semestre avec le responsable de filière :											
soit d'être présent à TOUS les TP											
Soit de ne se présenter qu'à l'examen test de TP et dans ce cas, SEULE la note finale du test sera prise en compte.											

Fiche semestre 4

Code UE ou ECUE	Intitulé précis de l'UE / ECUE	mutualisations	Type de contrôle	Coef Epr	Coef. UE/ECUE	ECTS UE	Heures CM	Heures TD	Heures TP	Heures Projets	Durée totale
12AUNM4	UE INFORMATIQUE	SPI + CPB1 Ensisa	Contrôles TD EC Ecrit 2h	1 1	1	3	6	12	12		30
12AUIF4	UE INFO ARCHITECTURE	SPI + INFO	Contrôles TD EC1 Ecrit 2h EC2 Ecrit 2h	1 1 1	2	4	20	10			30
12AUPHY4	UE PHYSIQUE				2	4					44
12APELM4	ECUE Electromagnétisme 2	SPI + PHYS + RENF P + CMI	EC1 Ecrit 1h30 EC2 Ecrit 2h	1 1	2		12	14			
12APTP4	ECUE TP Physique	SPI + PHYS + RENF P + CMI	CR de TP TP tests 2h []	1 1	1				18		
12AUPRJ4	UE PROJET PROFESSIONNEL 4				3	6					10
12APART4	ECUE Etat de l'art		Rapport écrit		1		10				+stage
12APSTA4	ET ECUE Stage 6 à 8 semaines		Suivi de stage Rapport écrit Soutenance de stage	1 1 1	3						projet
ou	ou				ou	ou					
12APPRJ4	ECUE Projet tuteuré		Suivi de projet Rapport écrit Soutenance de projet	1 1 1	3						
12SPLIB4	ECUE Matière Libre		Modalités d'évaluation définies par les responsables de chaque unité		1			24			24
12AUANG4	UE LANGUE : ANGLAIS	SPI + L1 2A2	Contrôles TD []		1	3		24			24
12AUROB4	CHOIX : spécialisation 2 UE SPECIALISATION EEA : robot mobile		Contrôles de TD EC Ecrit 2h Note de TP* []	1 1 1	3	5	12	10	8		30
12AUEEA4	CHOIX PARCOURS UE PARCOURS EEA 2				3	5					62
12APELE4	ECUE Electronique : Semiconducteur	SPI + S6 PHYS	EC1 Ecrit 2h EC2 Ecrit 2h	1 1	1		16	16			
12APINS4	ECUE Instrumentation		EC Ecrit 2h Note de TP* []	1 1	1		12	12	6		
Totaux SEMESTRE 4			PARCOURS EEA			30	88	122	44	0	254

Contrôles TD : au moins 2 évaluations

EC : Examen Commun

- Les notes des ECUE ne sont pas conservées d'une année à l'autre.

Note de TP* : les notes de tp peuvent être composées de rapports, d'oraux ou de tp test

Note de projet **: en fonction de la nature des projets, les évaluations peuvent être composées de rapports, d'oraux, de réalisations

Note de réalisation** : en fonction des réalisations, les évaluations peuvent être composées de rapports, d'oraux, de réalisations

[] Etudiant(e)s dispensé(e)s de contrôle continu (salariés, chargés de famille, sportifs de Ht-niveau) : Les UE à valider et les MCC seront définies avec le Responsable de Filière sur le contrat pédagogique.

L'étudiant dispensé choisira en début de semestre avec le responsable de filière :

soit d'être présent à TOUS les TP

Soit de ne se présenter qu'à l'examen test de TP et dans ce cas, SEULE la note finale du test sera prise en compte.

5. Informations importantes

Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence

5.1. Certification obligatoire pour l'obtention de grade de la licence :

PIX (nouvelle certification des compétences numériques)

Pour l'obtention du diplôme de licence, chaque étudiant doit se présenter à l'épreuve PIX durant son cursus (Décision CFVU du 24 mai 2018). Plus d'informations vous seront données ultérieurement.

Cette mesure sous-entend qu'un étudiant ayant obtenu 180 Crédits à sa Licence peut se voir refuser la délivrance de son diplôme s'il ne s'est pas présenté à la certification PIX,

5.2. Plagiat : (concerne TOUT travail rendu par l'étudiant)

Dans le règlement des examens validé par la CFVU du 2 octobre 2014, le plagiat est assimilé à une fraude. Cette information est présentée à chaque étudiant de l'Université de Haute Alsace susceptible de rédiger un document long de type thèse, mémoire ou rapport de stage.

Le plagiat consiste à reproduire un texte, une partie d'un texte, des données ou des images, toute production (texte ou image), ou à paraphraser un texte sans indiquer la provenance ou l'auteur.

Le plagiat enfreint les règles de la déontologie universitaire et il constitue une fraude. Le plagiat constitue également une atteinte au droit d'auteur et à la propriété intellectuelle, susceptible d'être assimilé à un délit de contrefaçon.

En cas de plagiat dans un devoir, dossier, mémoire ou thèse, l'étudiant sera présenté à la section disciplinaire de l'université qui pourra prononcer des sanctions allant de l'avertissement à l'exclusion.

Dans le cas où le plagiat est aussi caractérisé comme étant une contrefaçon, d'éventuelles poursuites judiciaires pourront s'ajouter à la procédure disciplinaire.

5.3. Examens :

Examens finaux:

Un étudiant ne peut solliciter un enseignant au sujet de sa copie ou de sa note avant la publication des résultats validés par le jury.

Contrôle intermédiaire ou de TD :

L'étudiant est autorisé à consulter sa copie **en présence de l'enseignant**. La note communiquée ne sera validée qu'après délibération du jury.

Tous les règlements sont à lire sur le site : www.fst@uha.fr, onglet « Etudiants » - rubrique « Réglementation ».

5.4. Vie de l'établissement

En lien avec l'épidémie Covid-19 et les contraintes sanitaires :« Les consignes sanitaires en

vigueur s'imposent à tous et conditionnent les accès aux bâtiments de l'université. Leur non-respect peut entraîner le refus d'accéder aux locaux ou l'exclusion provisoire des locaux jusqu'à ce que les consignes soient respectées, voire une saisine de la commission de discipline en cas de comportement répréhensible».